CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E71191** **VALABLE JUSQU'AU** **22/03/2027**

ÉDITÉ LE 06/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 15 244

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 353544042

Siret : 353 544 042 00024

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 012694 00

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 146053613

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 146053613

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/03/2026

Raison sociale : SOCIETE RASMUSSEN

Sigle : RASMUSSEN SARL

6 RUE GEORGES POMPIDOU
78690 LES ESSARTS-LE-ROI

Téléphone : 01 34 84 97 97 **Fax :**

Portable : 06 63 88 11 52

Responsabilité légale :
TECHER FRANÇOIS GÉRANT / TECHER FRANCOIS GÉRANT

Site Internet : http://www.rasmussen-sarl.com

E-mail : sarl-rasmussen@wanadoo.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 954 719 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	9	04/03/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/03/2026 14:32

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.